



VILLE DE
CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-555

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 27 février 2024, a adopté le règlement numéro 24-555 portant le titre de :

RÈGLEMENT 24-555 SUR LA GESTION DES EAUX REJETÉES DANS UN RÉSEAU PLUVIAL ET/OU DANS UN COURS D'EAU EN MILIEU NATUREL

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 28^e jour du mois de février 2024.


Kate Kirouac
Greffière